**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal de la commune de Serqueux s’est réuni à la salle Léon Collin le vendredi 4 septembre 2020 à 20h30 sous la présidence de madame CLAUDE Christelle Maire.

**Présents** : Mmes CLAUDE Christelle, BELARGENT Julie, SCHROETER Emilie, SCHROETER Ursule Mrs BELLORTI David, CLAUSSE Emmanuel, CORNEVIN Hervé, THIBAUT Jean-Claude, THIBAUT Johann,

**Absent excusé** : THIVET Eric, donne procuration à Mme CLAUDE Christelle

**Secrétaire de séance** : SCHROETER Emilie

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

* **ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ANNEE 2021**

Le Maire informe le conseil municipal que la commune bénéficie des services de l'assistance technique départementale dans le domaine de l’eau potable. Le Maire propose de proroger pour l’année 2021 son adhésion au service d'assistance technique dans le domaine énoncé aux mêmes conditions qu’en 2020 pour un montant annuel de 115.92€ et d'y ajouter le domaine de la voirie pour un montant annuel de 362.25€ .

L'adhésion pour l'année 2021 s'élève donc à la somme de 478.17€. Adopté (9 voix pour, 1 voix contre)

* **ACCEPTATION D’ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l’encaissement d’un chèque de 1399.05€ de la société VIVINTER concernant le remboursement des indemnités journalières de Mr DEFRAIN Raphäel en congé longue maladie.

* **NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVOIR-FAIRE**

Deux conseillers municipaux qui représenteront la commune doivent être désignés par le conseil municipal afin de sièger à cette commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

A l'unanimité, le conseil municipal nomme :

- titulaire : CLAUDE Christelle

-suppléant : BELLORTI David

* **RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN TEMPORAIRE**

Suite au congé longue maladie de Mr Defrain Raphaël,

Suite au départ de Mr MICHAUD Julien embauché en contrat aidé,

La commune se trouve confrontée ponctuellement à un besoin de personnel . Le Maire propose au conseil municipal de l’autoriser à recruter un agent contractuel pour exercer les fonctions d’agent d’entretien communal . Mr THIERY Adrien sera embauché sous contrat à durée déterminée à compter du 7/09/2020 pour une période de 6 mois .

* **LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL – 1 PLACE DE L’EGLISE .**

Mr THIERY Adrien est intéressé par ce logement vacant depuis le 1er janvier 2020. Le conseil municipal accepte le contrat de bail consenti pour une durée de 3 années à compter du 7/09/2020 pour un loyer mensuel de 250€ (identique à l’ancien bail) + 30€ charges. Mr THIERY Adrien ayant effectué des travaux à ses frais, le conseil décide à l’unanimité de la gratuité du logement pour les mois de septembre et octobre 2020.

* **TRAVAUX DE MENUISERIE A LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin d’harmoniser la façade de la mairie ainsi que l’arrière, sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l’unanimité de faire procéder à la pose de 5 fenêtres et un volet roulant . Le devis de RC menuiserie représentée par Mr ROBIN Cédric a été retenu pour la somme de 3981.45€ H.T . Un dossier de demande de subvention sera déposé au conseil départemental.

* **COMMSION COMMUNALE DES BOIS**

Mr THIVET Eric souhaite faire partie de cette commission . Le conseil municipal approuve cette demande.

**QUESTIONS DIVERSES :**

-Mme SCHROETER Emilie est désignée référente viabilité hivernale des transports scolaires à la communauté de communes des Savoir-Faire.

-Le Maire aborde le sujet du remplacement du filtre de la station de pompage . Deux devis sont présentés mais guère comparable car l’exécution des travaux n’est pas identique . Le conseil municipal propose de faire établir un troisième devis afin de se prononcer à ce sujet lors d’une prochaine réunion de conseil municipal.

-L’entreprise Mathieu n’a pas pu effectuer le broyage de la parcelle N°7 du fait de la dangerosité du terrain. Avec un matériel adapté, l’entreprise Guerin procédera donc au broyage et à la replantation.

-Le Maire rappelle au conseil municipal que le matériel communal est exclusivement réservé aux travaux communaux exécutés par le personnel communal.

- La vente des bois du 1/09/2020 n’a permis de vendre que la parcelle N°27 pour 4699€ . Les parcelles N°36-44-24-37 sont invendues . Néanmoins des offres ont été formulées pour les parcelles N°36 et 44 . L’ONF est chargée de négocier au meilleur prix .

-Du matériel communal n’est plus utilisé par les ouvriers communaux . Certain fonctionne, d’autre non . Un inventaire sera fait prochainement et une liste sera déposée au panneau d’affichage et sur le site internet de la commune afin de trouver preneur. La priorité sera donnée aux habitants de la commune.

Le Maire,

CLAUDE Christelle